



Assemblée générale

Distr. générale
16 août 2011

Soixante-cinquième session
Point 62, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/65/L.69/Rev.1 et Add.1)]

65/284. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002 concernant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 sur l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et ses résolutions 58/233 du 23 décembre 2003, 59/254 du 23 décembre 2004, 60/222 du 23 décembre 2005, 61/229 du 22 décembre 2006, 62/179 du 19 décembre 2007, 63/267 du 31 mars 2009 et 64/258 du 16 mars 2010, intitulées « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international »,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005¹, où il est notamment pris acte de la nécessité de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, ainsi que sa résolution 60/265 du 30 juin 2006,

Rappelant la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau tenue le 22 septembre 2008 sur la question²,

Rappelant également sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et son document final³, notamment la constatation du fait qu'il convenait d'accorder une plus grande attention à l'Afrique, en particulier aux pays qui sont les plus mal partis pour atteindre les objectifs du Millénaire à l'échéance de 2015,

¹ Voir résolution 60/1.

² Voir résolution 63/1.

³ Voir résolution 65/1.



Sachant que les pays d'Afrique sont responsables au premier chef de leur développement économique et social, qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que les politiques et stratégies de développement nationales jouent à cet égard et que les efforts de développement de ces pays doivent pouvoir s'appuyer sur un environnement économique international favorable et rappelant, à ce sujet, l'appui accordé au Nouveau Partenariat par la Conférence internationale sur le financement du développement⁴,

Soulignant combien il importe, si l'on veut progresser dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat⁵, qu'existent, aux niveaux national et international, des conditions propices à la croissance et au développement de l'Afrique,

Soulignant également qu'il faut que tous les engagements de la communauté internationale concernant le développement économique et social de l'Afrique soient tenus,

1. *Accueille avec satisfaction* le huitième rapport complet du Secrétaire général⁶;

2. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur un mécanisme d'évaluation des engagements concernant les besoins de développement de l'Afrique⁷;

3. *Réaffirme* qu'elle appuie sans réserve la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique⁵;

4. *Réaffirme également* combien elle tient à ce que la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique² soit pleinement appliquée, telle que réaffirmée dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement adoptée comme document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008⁸;

5. *Constate* les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ainsi que l'appui régional et international dont celui-ci bénéficie, tout en ne se cachant pas qu'il reste beaucoup à faire sur le plan de la mise en œuvre;

6. *Prend note* de la Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida, adoptée à la réunion de haut niveau sur le VIH/sida le 10 juin 2011⁹;

7. *Constate* que le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose, parmi d'autres maladies infectieuses, constituent de graves menaces pour le monde entier et des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de développement ;

8. *Rappelle*, à cet égard, l'engagement pris de faire tout ce qui sera nécessaire pour renforcer l'appui offert aux activités d'inspiration nationale, durables et systématiques menées en Afrique pour couvrir un large éventail de secteurs en

⁴ Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ A/57/304, annexe.

⁶ A/65/167.

⁷ A/65/165.

⁸ Résolution 63/239, annexe.

⁹ Résolution 65/277, annexe.

matière de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement, avec la participation pleine et active des personnes vivant avec le VIH, des groupes vulnérables, des populations les plus touchées, de la société civile et du secteur privé, l'objectif étant l'accès universel, à l'horizon 2010, à des programmes complets de prévention, des traitements, des soins et des services d'accompagnement, conformément à la Déclaration politique sur le VIH/sida en date du 2 juin 2006¹⁰ ;

9. *Se réaffirme déterminée* à redoubler d'efforts pour rendre universel l'accès à la prévention du VIH/sida, à son traitement, aux services de soins et aux services d'accompagnement, étape indispensable à la réalisation de l'objectif 6 et propre à favoriser la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement ;

10. *Réaffirme* la ferme volonté d'apporter une assistance en matière de prévention et de soins, dans le but de débarrasser l'Afrique du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose, en répondant aux besoins de tous, en particulier ceux des femmes, des enfants et des jeunes, et en se rapprochant le plus possible de l'objectif que constitue l'accès universel, dans les pays d'Afrique, à des programmes complets de prévention du VIH/sida, de traitement, de soins et d'accompagnement, d'accélérer et d'intensifier l'action menée pour élargir en Afrique l'accès à des médicaments de qualité peu coûteux, y compris des antirétroviraux, notamment en encourageant les laboratoires pharmaceutiques à rendre ces médicaments disponibles, et d'assurer le renforcement du partenariat mondial et l'accroissement de l'aide bilatérale et multilatérale, si possible sous forme de dons, destinée à la lutte menée en Afrique contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, parmi d'autres maladies infectieuses, grâce au renforcement des systèmes de santé ;

11. *Se déclare profondément préoccupée* par la persistance des effets préjudiciables des crises, y compris la crise économique et financière mondiale, la volatilité des cours de l'énergie et des denrées alimentaires, les incertitudes persistantes concernant la sécurité alimentaire et les problèmes de plus en plus graves que soulèvent les changements climatiques, la sécheresse, la dégradation des sols et la désertification, ainsi que l'appauvrissement de la biodiversité, et leurs graves conséquences pour la lutte contre la pauvreté et la faim, qui risquent de freiner encore la réalisation des objectifs arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, en particulier en Afrique ;

12. *S'inquiète vivement* de constater que l'Afrique est une des régions les plus touchées par les conséquences de la crise financière et économique mondiale, estime que, même si l'on assiste à une reprise de la croissance, il est indispensable de soutenir le redémarrage de l'économie, qui est fragile et inégal, et réaffirme donc qu'elle continuera d'appuyer ce qui peut être fait pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et d'agir pour atténuer les conséquences multidimensionnelles de la crise sur le continent ;

13. *Se déclare préoccupée* par la part anormalement faible de l'Afrique dans les échanges commerciaux internationaux, part qui n'atteint que 2 pour cent, et s'inquiète également de ce que, malgré une hausse globale du volume nominal et de la part de l'aide publique au développement consacrée à l'Afrique, cette aide n'augmentera probablement que de 1 pour cent par an en termes réels, contre 13 pour cent en moyenne au cours des trois dernières années, et qu'à ce rythme tout

¹⁰ Résolution 60/262, annexe.

accroissement de l'aide offerte aux pays d'Afrique sera dépassé par la croissance démographique, l'alourdissement du fardeau de la dette de certains pays d'Afrique, la montée du chômage, la diminution des arrivées de capitaux et la chute sensible des envois de fonds vers le continent entraînée par la crise financière et économique mondiale, ce qui nuit aux résultats socioéconomiques et politiques que l'Afrique avait acquis de haute lutte ces dernières années ;

14. *Note* que l'investissement étranger direct est une importante source de financement pour le développement et, à cet égard, demande aux pays développés de continuer à élaborer des mesures à prendre dans les pays d'origine pour encourager et faciliter les flux d'investissements étrangers directs, notamment au moyen de crédits à l'exportation et d'autres instruments de financement, de garanties contre les risques et de services de développement de l'activité commerciale ;

15. *Demande* aux pays en développement ou en transition de continuer à s'efforcer de créer des conditions internes propices aux investissements, notamment sur le plan de la transparence, de la stabilité et de la prévisibilité, garantissant l'application effective des clauses contractuelles et le respect des droits de propriété ;

16. *Souligne* qu'il importe de redoubler d'efforts pour mobiliser des investissements de toutes provenances dans les ressources humaines et les infrastructures physiques, environnementales, institutionnelles et sociales ;

17. *Réaffirme* qu'il faut accroître le poids et la participation des pays en développement, y compris les pays d'Afrique, dans le processus international de prise des décisions économiques et de définition des normes, prend note des mesures récentes prises dans ce sens et souligne à cet égard que les efforts faits pour remédier aux conséquences actuelles de la crise économique et financière mondiale ne doivent pas avoir pour effet de marginaliser encore le continent africain ;

I

Mesures prises par les pays et organisations d'Afrique

18. *Salue* les progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la réalisation de leurs engagements relatifs à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, au renforcement de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la bonne gestion économique, et encourage ces pays à continuer à s'efforcer de progresser dans cette voie, avec la participation des parties directement concernées, y compris la société civile et le secteur privé, en mettant en place et en renforçant les institutions chargées de la gouvernance, en créant des conditions propices à la participation du secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises, à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, et à attirer des investissements étrangers directs aux fins du développement de la région ;

19. *Salue également* la prise en compte du Nouveau Partenariat dans les structures et mécanismes de l'Union africaine et la création du Comité de planification et de coordination du Partenariat en tant qu'organe technique de l'Union africaine ;

20. *Prend note avec reconnaissance* de ce que font l'Union africaine et les autres communautés économiques régionales en matière d'intégration économique et de ce que l'Union africaine continue à faire pour mettre en œuvre la disposition qui figure dans ses résolutions 59/213 du 20 décembre 2004, 61/296 du 17 septembre 2007 et 63/310 du 14 septembre 2009, et souligne l'importance du

rôle joué par le système des Nations Unies, qui apporte son soutien à l'Union africaine dans les domaines social, économique et politique ainsi que dans celui de la paix et de la sécurité ;

21. *Se félicite* des louables progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en particulier en ce qui concerne l'achèvement de l'évaluation dans treize pays, ainsi que de ceux accomplis dans l'application des programmes d'action de pays issus de ces évaluations, et, à cet égard, invite instamment les États africains qui ne l'ont pas encore fait à envisager de se joindre au Mécanisme et, ce faisant, à en renforcer l'efficacité ;

22. *Salue et apprécie* le fait que les pays d'Afrique continuent à se donner de plus en plus de mal pour adopter systématiquement une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ;

23. *Constate* qu'il faut que les pays d'Afrique continuent de coordonner toutes les formes d'aide extérieure, compte tenu de leurs stratégies et priorités nationales respectives, afin d'intégrer effectivement cette aide à leur développement ;

24. *Encourage* les pays d'Afrique à avancer plus rapidement vers l'objectif de la sécurité alimentaire en Afrique, salue l'engagement pris par les dirigeants africains d'augmenter la part de leurs dépenses budgétaires consacrée à l'agriculture et au développement rural, et réaffirme à cet égard qu'elle est favorable, entre autres, au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et aux conclusions de la réunion de suivi du Comité technique international du Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire, qui s'est tenue à Addis-Abeba en mai 2007 ;

25. *Sait l'importance* du rôle que les communautés économiques régionales africaines peuvent jouer dans l'application du Nouveau Partenariat et, à cet égard, encourage les pays d'Afrique et la communauté internationale à apporter à ces communautés l'appui nécessaire au renforcement de leurs capacités ;

26. *Se félicite* de la collaboration entre le Forum africain du secteur privé et le Pacte mondial des Nations Unies et appelle au renforcement de ce partenariat, en concertation avec la Commission de l'Union africaine, en vue d'apporter un appui au développement du secteur privé en Afrique, à la promotion de projets de partenariat entre secteur public et secteur privé et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux décisions prises en la matière par le Conseil exécutif de l'Union africaine ;

27. *Engage* les pays d'Afrique à mettre au point une stratégie intégrée et coordonnée de communication et d'action locale à l'échelle du continent afin de sensibiliser encore le public aux buts et objectifs du Nouveau Partenariat ;

28. *Engage également* les pays d'Afrique à renforcer et à développer les infrastructures locales et de transit et à continuer à mettre en commun leurs meilleures pratiques, afin de renforcer l'intégration régionale, et, à cet égard, se félicite du travail accompli par le sous-comité de haut niveau de l'Union africaine sur l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures, qui vise à développer encore les infrastructures sur le continent africain, en collaboration avec les partenaires de développement concernés ;

II

Action de la communauté internationale

29. *Se félicite* des efforts déployés par les partenaires de développement pour renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat ;

30. *Mesure* l'importance du rôle que la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent jouer à l'appui des efforts de développement de l'Afrique, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, étant entendu que la coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud qu'elle ne fait que compléter ;

31. *Se félicite* des diverses initiatives d'importance lancées par les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement, parmi d'autres initiatives, et souligne à cet égard qu'il importe de coordonner ces initiatives en faveur de l'Afrique et qu'il faut veiller à ce qu'elles soient effectivement mises en œuvre ;

32. *Demande instamment* que l'on continue d'appuyer les mesures prises pour relever les défis liés à l'élimination de la pauvreté, à la lutte contre la faim, à la création d'emplois et à la réalisation du développement durable en Afrique, notamment, selon le cas, les mesures d'allégement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés et d'appui au secteur privé et à la création d'entreprises, les mesures prises pour respecter les engagements pris concernant l'aide publique au développement et les mesures de stimulation des investissements directs étrangers et de transfert de technologie ;

33. *Constata* que l'Afrique, qui contribue moins que toute autre région au changement climatique, est l'une des plus vulnérables et des plus exposées à ses effets néfastes et, à cet égard, appelle la communauté internationale, en particulier les pays développés, à soutenir les efforts d'adaptation et de développement durable de l'Afrique, notamment par le transfert et le déploiement de technologies, le renforcement des capacités et l'affectation de ressources adéquates et prévisibles ;

34. *Réaffirme* que le commerce joue un rôle majeur en tant que moteur de la croissance et du développement et qu'il apporte une contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire, souligne qu'il faut résister à la tentation du protectionnisme et corriger les mesures qui faussent les échanges et sont contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, tout en reconnaissant aux États, en particulier aux pays en développement, le droit de se prévaloir pleinement des possibilités de souplesse que leur laissent les engagements et obligations qu'ils ont contractés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, et considère que si le cycle de négociations commerciales de Doha aboutit rapidement à un accord équilibré, ambitieux, global et axé sur le développement, cela donnera au commerce international un coup de fouet dont il a bien besoin et cela stimulera la croissance et le développement économiques ;

35. *Réaffirme également* qu'il faut que tous les pays et toutes les institutions multilatérales concernées continuent de s'efforcer de donner une plus grande cohérence à leurs politiques commerciales à l'égard des pays d'Afrique, et constate l'importance de l'action menée pour intégrer pleinement ces pays au système commercial international et leur donner les moyens d'être compétitifs grâce à des initiatives comme Aide au commerce et, vu la crise économique et financière mondiale, les aider à faire face aux difficultés d'ajustement liées à la libéralisation des échanges ;

36. *Demande* que le problème de la dette extérieure des pays d'Afrique soit réglé de façon globale et durable, notamment par annulation ou restructuration, selon les circonstances et les cas, pour les pays d'Afrique fortement endettés qui ne bénéficient pas de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et dont la dette représente une charge insupportable, et souligne combien il importe que la dette soit supportable à long terme ;

37. *Constate* que les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur le développement continuent de se faire sentir, risquent de réduire à néant les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et peuvent menacer la viabilité de la dette de certains pays en développement, notamment en raison des effets sur l'économie réelle et de l'augmentation des emprunts contractés pour atténuer les conséquences de la crise ;

38. *Est profondément préoccupée* de constater que l'engagement pris de doubler l'aide en faveur de l'Afrique à l'horizon 2010, tel qu'énoncé au sommet du Groupe des Huit tenu à Gleneagles du 6 au 8 juillet 2005, n'a pas été entièrement respecté et, à cet égard, souligne la nécessité de progresser rapidement si l'on veut que les engagements contractés à Gleneagles soient respectés, ainsi que les autres grands engagements par lesquels les donateurs ont résolu d'accroître par différents moyens le volume de leur aide ;

39. *Est consciente* des efforts consentis par les pays développés pour accroître les ressources disponibles aux fins du développement, notamment l'engagement pris par certains d'entre eux de relever le niveau de l'aide publique au développement, et souhaite que soient respectés tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, y compris celui pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'horizon 2015 et au moins 0,5 pour cent à l'horizon 2010 à celle destinée aux pays en développement, et 0,15 à 0,20 pour cent à celle allant aux pays les moins avancés, et prie instamment les pays développés qui n'ont pas encore atteint ces objectifs d'agir concrètement en ce sens, comme ils se sont engagés à le faire à plusieurs reprises ;

40. *Se félicite* des efforts faits par certains pays développés, qui sont en bonne voie de tenir leur engagement d'augmenter le montant de leur aide publique au développement ;

41. *Se félicite également* des efforts déployés et des initiatives prises récemment pour améliorer la qualité de l'aide et en accroître les retombées, y compris la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra¹¹, ainsi que de la détermination à prendre en temps voulu des mesures concrètes et efficaces pour donner effet à tous les engagements pris d'un commun accord au sujet de l'efficacité de l'aide, en arrêtant une procédure de contrôle claire et des délais précis, notamment en continuant d'aligner les mesures d'aide sur les stratégies des pays, en renforçant les capacités institutionnelles, en réduisant les frais de transaction et en éliminant les procédures administratives, en parvenant à ce que l'aide soit moins liée, en améliorant la capacité d'absorption des pays bénéficiaires et leur gestion financière et en mettant davantage l'accent sur les résultats en matière de développement ;

42. *Est consciente* qu'il faut que la communauté internationale axe plus particulièrement ses efforts sur l'appui au Programme intégré pour le

¹¹ A/63/539, annexe.

développement de l'agriculture en Afrique, et prend note à ce propos de la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire mondiale¹² ;

43. *Est consciente également* que la communauté internationale doit continuer de s'efforcer d'accroître le flux de ressources nouvelles et supplémentaires de toute provenance, publique et privée, nationale et étrangère, destinées au financement du développement des pays d'Afrique ;

44. *Invite* tous les partenaires de développement de l'Afrique, en particulier les pays développés, à aider les pays de ce continent à favoriser et maintenir la stabilité macroéconomique, à les aider à attirer des investissements et à promouvoir des politiques susceptibles d'attirer des investissements intérieurs et étrangers, par exemple en encourageant la circulation des capitaux privés, à pousser le secteur privé en Afrique à investir, à faciliter et à encourager le transfert à des conditions favorables des technologies dont les pays d'Afrique ont besoin, notamment à des conditions de faveur et préférentielles convenues d'un commun accord, et à aider ces pays à renforcer les capacités humaines et institutionnelles dont ils disposent pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat conformément aux priorités et objectifs de celui-ci et dans le but de promouvoir le développement de l'Afrique à tous les niveaux ;

45. *Souligne* que la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que la consolidation de la paix après les conflits, sont indispensables à la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat, et se félicite à cet égard de la coopération et de l'appui dont les organisations régionales et sous-régionales africaines bénéficient de la part des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires de développement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ;

46. *Se félicite* de ce que la Commission de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies continue de s'efforcer d'aider les pays d'Afrique qui sortent d'un conflit, ainsi que du resserrement des relations entre la Commission et l'Union africaine et, à cet égard, prend acte avec satisfaction de la visite effectuée au siège de l'Union africaine, le 9 novembre 2009, par le Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et les présidents de ses différentes configurations par pays ;

47. *Prie* les organismes des Nations Unies de continuer à aider l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat et les pays d'Afrique à élaborer des projets et programmes s'inscrivant dans les priorités du Nouveau Partenariat et de mettre plus fortement l'accent sur le contrôle et l'évaluation de l'efficacité de ses activités d'appui au Nouveau Partenariat, ainsi que sur la diffusion d'informations y relatives ;

48. *Accueille avec satisfaction* le programme Éducation de base en Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui vise à faire de l'éducation une priorité et est favorable à une réforme globale et intégrée ;

49. *Invite* le Secrétaire général à insister auprès des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial de 2005, pour qu'ils aident les pays d'Afrique à mener des initiatives à impact rapide, notamment dans le cadre du projet « Villages du Millénaire », et le prie d'évaluer ces initiatives dans son rapport ;

¹² Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document WSFS 2009/2.

50. *Prie* le Secrétaire général de pousser dans le sens du renforcement de la cohérence des activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat, selon les modules convenus du mécanisme de coordination régional pour l'Afrique¹³, et demande à ce propos aux organismes des Nations Unies de continuer à prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique dans toutes leurs activités normatives et opérationnelles ;

51. *Réaffirme* l'engagement pris par tous les États de créer un mécanisme permettant de contrôler la suite donnée à tous les engagements ayant trait au développement de l'Afrique, comme prévu au paragraphe 39 de la déclaration politique sur les besoins de l'Afrique en matière de développement² et, à cet égard, prie son Président de poursuivre les consultations menées par les États Membres avec la participation des parties concernées sur la nature, le champ d'application, les priorités et les dispositifs institutionnels d'un mécanisme de suivi qui complète les mécanismes existants en même temps que sur les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général⁶, afin qu'il soit opérationnel d'ici la fin de sa soixante-sixième session ;

52. *Prie* le Secrétaire général de continuer de prendre des mesures pour renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, afin de permettre à celui-ci de s'acquitter efficacement de son mandat, notamment en suivant les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique et en en rendant compte ;

53. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-sixième session, un rapport complet sur l'application de la présente résolution, fondé sur les éléments que lui auront communiqués les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres parties directement concernées par le Nouveau Partenariat.

*102^e séance plénière
22 juin 2011*

¹³ Les neuf modules sont les suivants : développement de l'infrastructure ; environnement, population et urbanisation ; développement social et humain ; science et technologie ; plaidoyer et communications ; gouvernance ; paix et sécurité ; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural ; et industrie, commerce et accès aux marchés.